

Session de formation conjointe

➔ **RBO - CETAF** ➔

**Réfrigération
mécanique**



**Appareils et tuyauterie
sous pression**

CAN / CSA - B52

Vous êtes installateur d'appareils sous pression ?

Qui est considéré comme installateur selon la réglementation ?

«Une entreprise qui pour autrui ou pour elle-même exécute ou fait exécuter des travaux de raccordement d'appareils sous pression ou de tuyauterie sous pression. Dans le cas où aucun raccordement n'est effectué sur les lieux de l'installation, le propriétaire ou l'utilisateur de l'appareil sous pression ainsi mis en place est considéré comme l'installateur». (Lois refondues du Québec, chapitre A-20.01, règlement 1.1)

À titre d'installateur, vous devez :

- déclarer l'installation de tous les appareils sous pression et toutes les tuyauteries sous pression assujettis;
- faire approuver les plans et devis dans les cas prévus par règlement;
- utiliser des méthodes de soudage ou de brasage approuvées;
- faire exécuter le soudage ou le brasage par du personnel qualifié;
- faire approuver l'installation.

Vous souhaitez obtenir de l'information relativement au secteur des appareils sous pression en réfrigération mécanique ?

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a pour mandat :

- d'assurer la qualité des travaux de construction d'un bâtiment et, dans certains cas, d'un équipement destiné à l'usage du public ou d'une installation non rattachée à un bâtiment;
- d'assurer la sécurité du public qui accède à un bâtiment ou à un équipement destiné à l'usage du public ou qui utilise une installation non rattachée à un bâtiment.

Elle veut, avec la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF) et vous, atteindre ces objectifs. Pour ce faire, elle vous propose, à l'aide de son personnel technique, des séances de formation dont le thème principal figure sur le coupon détachable.

Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à expédier ce coupon par courrier à l'adresse indiquée, accompagné du paiement par chèque à l'ordre de la CETAF. Celle-ci va ensuite communiquer avec vous pour vous indiquer le lieu, la date et l'heure précise de la séance.

Qu'est-ce que la CETAF ?

La CETAF est une corporation sans but lucratif, regroupant sur une base d'adhésion volontaire à l'échelle provinciale des entreprises offrant des services de vente, d'installation, d'entretien, de réparation, de modification et de démantèlement de systèmes de climatisation, réfrigération, ventilation, contrôle, etc., en un mot, tout ce qui est relié au traitement de l'air et du froid.

Dans son rôle de leader, la CETAF agit principalement comme représentant et défenseur des intérêts de l'industrie et, plus particulièrement, de ceux des entrepreneurs.

Elle a comme mission première de susciter et d'entretenir l'interaction entre les divers intervenants de l'industrie, d'encourager la formation et le perfectionnement, de promouvoir la qualité et la sécurité.

Réfrigération mécanique

Le personnel de la Régie du bâtiment, secteur des appareils sous pression, et la CETAF sont soucieux de permettre un échange d'expertise et de clarifier le contenu des normes à l'égard de l'installation des appareils et de la tuyauterie sous pression en réfrigération mécanique.

Pour ce, nous vous proposons deux journées de formation concernant la réglementation et certains articles de la norme CAN/CSA-B52-99 Code de réfrigération mécanique.

Clientèle cible

Lors de la présentation du Bloc 5, il sera question particulièrement de l'installation d'appareils et de tuyauterie sous pression. Cette session s'adresse notamment :

- aux installateurs d'appareils ou de tuyauterie sous pression dans le secteur de la réfrigération mécanique;
- aux installateurs de tuyauterie de réfrigération mécanique, avec ou sans programme de contrôle de la qualité;
- aux ingénieurs conseils agissant dans ce type de projets;
- au personnel associé à l'entretien ou aux projets reliés à la réfrigération dans divers établissements ou industries.

Thèmes abordés et fonctionnement de la session

Jour 1 - Théorie :

- Le mandat de la Régie du bâtiment;
- Dates d'édition des normes reliées au secteur de la réfrigération;
- Relations entre la Loi et le Règlement sur les appareils sous pression et les codes CAN/CSA-B52 ainsi que ANSI B31.5;
- Champ d'application de la Régie du bâtiment dans le domaine des appareils sous pression;
- Étude de certains articles du code CAN/CSA-B52-99.

Jour 2 - Simulations:

- local technique;
 - local technique de classe "T";
 - assemblage de tuyauterie;
 - ventilation;
 - changement de frigorigène;
 - autres.
- Programme de contrôle de la qualité et flexibilité obtenue (Engagement requis et compétence).

Nous vous proposons le Bloc 5.

Jour 1 : Théorie

Jour 2 : Simulations

La session se déroulera à l'aide de simulations de cas réels. Vous serez en sous-groupe (table de travail), accompagné d'un inspecteur de la Régie. Chaque simulation sera suivie de la résolution de celle-ci.

Pour la session de formation, nous vous recommandons d'avoir en main les documents suivants :

- Code de réfrigération mécanique CAN/CSA-B52-99
- Règlement sur les appareils sous pression,

Vous pouvez aussi apporter la norme ANSI B31.5.
Formation reconnue en vertu de la Loi 90 (1%).

Note

Un guide de préparation d'un manuel de contrôle de la qualité sera distribué sur place aux installateurs qui ne possèdent pas déjà un programme de contrôle de la qualité d'installations de tuyauterie.

Sessions présente et antérieures

- 1- Soudage (section IX, code ASME).
- 2- Approche réglementaire (Installation d'appareils sous pression).
- 3- Programmes de contrôle de la qualité.
- 4- Gaz médicaux.
- 5- Réfrigération mécanique.



Abitibi - Témiscamingue
164, avenue Principale
Rez-de-chaussée
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P7
Tél. : (819) 763-3185
Sans frais : 1 800 567-6459
Télécopieur: (819) 763-3352
Sans frais : 1 866 606-6796
rouyn-noranda@rbq.gouv.qc.ca

Estrie
200, rue Belvédère Nord
Bureau 4.10
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3646
Sans frais : 1 800 567-6087
Télécopieur: (819) 820-3959
sherbrooke@rbq.gouv.qc.ca

**Montréal (secteur nord) -
Laval - Laurentides -
Lanaudière**
1760, boul. Le Corbusier
1^{er} étage
Laval (Québec)
H7S 2K1
Tél. : (450) 680-6380
Sans frais : 1 800 361-9252
Télécopieur: (450) 681-6081
Sans frais : 1 866 867-8135
laval@rbq.gouv.qc.ca

Québec – Chaudière- Appalaches
800, place D'Youville
12^e étage
Québec (Québec)
G1R 5S3
Tél. : (418) 643-7150
Sans frais : 1 800 463-2221
Télécopieur: (418) 646-5430
quebec@rbq.gouv.qc.ca

**Bas-Saint-Laurent –
Gaspésie – Côte-Nord**
337, rue Moreault
1^{er} étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 727-3624
Sans frais : 1 800 463-0869
Télécopieur: (418) 727-3575
rimouski@rbq.gouv.qc.ca

**Mauricie –
Centre-du-Québec**
100, rue Laviolette
1^{er} étage, bureau 115
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6181
Sans frais : 1 800 567-7683
Télécopieur: (819) 371-6967
trois-rivieres@rbq.gouv.qc.ca

**Montréal (secteur sud) –
Montérégie**
201, place Charles-Lemoyne
Bureau 3.10
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Tél. : (450) 928-7603
Sans frais : 1 800 363-8518
Télécopieur : (450) 928-7684
Sans frais : 1 866 283-1115
longueuil@rbq.gouv.qc.ca

Saguenay – Lac-Saint-Jean
3885, boul. Harvey
4^e étage
Jonquières (Québec)
G7X 9B1
Tél. : (418) 695-7943
Sans frais : 1 800 463-6560
Télécopieur: (418) 695-7947
saguenay@rbq.gouv.qc.ca

456, avenue Arnaud
Bureau 1.08
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 964-8400
Sans frais : 1 800 463-1752
Télécopieur: (418) 964-8949
sept-iles@rbq.gouv.qc.ca

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél. : (819) 752-4563
Sans frais : 1 800 567-7683
Télécopieur: (819) 752-3165
victoriaville@rbq.gouv.qc.ca

Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Bureau 8,100
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3860
Sans frais : 1 800 567-6897
Télécopieur : (819) 772-3973
Sans frais : 1 866 606-6806
gatineau@rbq.gouv.qc.ca

CETAF

CETAF
6525, boul. Décarie
Bureau 301
Montréal (Québec)
H3W 3E3
Tél.: (514) 735-1131
Sans frais : 1-866-402-3823
Télécopieur : (514) 735-3509
cetaf@videotron.net

Québec

Coupon détachable :

Je désire assister au Bloc 5 :

Bloc 5 : Code de réfrigération mécanique CAN/CSA-B52-99
Loi et Règlement sur les appareils sous pression

J'assisterai au : Jour 1 (Théorie)

Jour 2 (Simulations)

Coût de la session : 80 \$ (Paiement fait à la CETAF.)
(Formation reconnue en vertu de la loi 90.)

Adresse de retour

(Inscription et chèque) :

CETAF

6525, boul. Décarie, bureau 301

Montréal, Québec H3W 3E3

Information : RBQ - M. Laurent Ruel tél.: (418) 643-0058

télec.: (418) 644-0072

CETAF - Mme Eliane Héry tél.: (514) 735-1131

télec.: (514) 735-3509

DATES CIBLES

23 - 24 mars 2004 (Laval)

14 - 15 avril 2004 (Québec)

20 - 21 avril 2004 (Longueuil)

Nom de la personne: _____ Téléphone : _____

Nom et adresse de l'entreprise : _____

Télécopieur : _____

(nécessaire pour confirmation)



Vous pouvez former des groupes et nous pouvons vous offrir des séances à d'autres dates et endroits
à compter de septembre 2004. (Gatineau, Jonquière, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke, Trois-Rivières)